
N° : 2020.5.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 24 septembre 2020
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
27

Nb d'absents :
7
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 1

Votants :
28
- dont « pour » : 28
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET
GENERAL – DM1**

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2312-1 et L 5211-1 ;

VU sa délibération n° 2020.2.11 du 3 mars 2020 portant adoption des budgets primitifs de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT que la réalisation de certaines opérations induit des réajustements tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent d'adopter une décision modificative au budget de l'exercice 2020 ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 17 septembre 2020 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2020 conformément aux écritures figurant dans les états annexés ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n° 2020.5.48

Page 1/3
(dont 1 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 25 septembre 2020



Le Président,


M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 29 septembre 2020 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2020.5.48

Page 2/3
(dont 1 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Ce document retrace les modifications apportées au budget primitif 2020

		Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
FIN611 RESERVE 020	Contrats de prestations de service - Réserve	-233 690 €	
TOTAL CHAPITRE 011 Charges à caractère général		-233 690 €	
FIN73916 adm 020	Prél/ contrib.redressement Finance Publiques	30 000 €	
FIN739223 adm 020	FPIC	10 200 €	
TOTAL CHAPITRE014 Atténuations de produits		40 200 €	
TOTAL LIGNE 023 Virement à la section d'investissement		193 490 €	
Recettes			
			0 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Dépenses			
FIN2135 ADM 020	Constructions - Bâtiment CCPR	70 000 €	
ENF2184 PERIRIBMAT 64	Mobilier Enfance nouveau Péri Ribeauvillé (jeux extérieurs + Chaises + bancs cubes)	11 320 €	
ENF2184 PERIRIBPRI 64	Mobilier Enfance nouveau Péri Ribeauvillé (jeux extérieurs + Chaises + bancs cubes)	16 980 €	
TOTAL CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles		98 300 €	
FIN2313 PERIRIBEAU 64	Constructions - Périscolaire Ribeaufilous	80 000 €	
TOTAL CHAPITRE 23 Immobilisations en cours		80 000 €	
FIN27632 ADM 020	Fonds de résistance (sras cov 2)(18605hab*2€)	38 000 €	
TOTAL CHAPITRE 27 Autres immobilisations financières		38 000 €	
Recettes			
FIN10222	FCTVA - Périscolaire Ribeaufilous Construction		8 210 €
FIN10222	FCTVA - Mobilier Périscolaire Ribeaufilous		4 600 €
TOTAL CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves			12 810 €
FIN1318 PERIRIBMAT 64	Subvention investisst CAF (Mobilier Sce Enfance)		6 000 €
FIN1318 PERIRIBMAT 64	Subvention investisst CAF (Mobilier Sce Enfance)		4 000 €
TOTAL CHAPITRE 13 Subvention investissements			10 000 €
TOTAL LIGNE 021 Virement de la section de fonctionnement			193 490 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		216 300 €	216 300 €
TOTAL GENERAL DE LA DBM		216 300 €	216 300 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com